



CONSEIL MUNICIPAL

Liste des délibérations

Affiché à la Mairie de Valdahon et Mise en ligne le : 05/12/2022	Séance du Jeudi 1^{er} décembre 2022 Salle d'Honneur – Hôtel de Ville - Valdahon	Visé par : Le Maire de Valdahon Sylvie LE HIR
------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 24 novembre 2022 s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville -25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h03 et levée à 21h13.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Patricia LIME VIEILLE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Dominique ROUX.

Etaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, M. Gérard FAIVRE, M. Didier DUMONT.

Secrétaire de séance : Mme Agnès MARGUET

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/P. BENOIT ; M. OUDOT/D. GUILLEUX ; B. DIRAND/B.LAPOIRE ; MH. BALLEE/M. PARRENIN ; M. COLLETTE/E. GIRAUD ; G. FAIVRE/N. PERROT ; D. DUMONT/S. LESCURE.

LISTE DES DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme Mme Agnès MARGUET comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 10 novembre 2022

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 1

2. Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition
- Prend acte que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le centre de gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de la commune ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats)
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs
- Autorise le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 1

FINANCES

3. Contrat d'adhésion à la plateforme Ticket-Commerçant.fr

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la dotation de chèques cadeau pour le personnel à hauteur de 2 600 €,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'entreprise CIBLER portant sur cette action.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 19 Contre : 6 Abstention : 1

4. Petites Villes de Demain - Avenant 1 au mandat public de représentation pour faire réaliser l'aménagement des espaces publics du Centre Bourg de Valdahon

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les modifications ci-dessus indiquées,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant 1 au contrat de mandat ci-annexé

Rapport adopté à la majorité : Pour : 17 Contre : 7 Abstention : 2

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

5. Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Madame le Maire au titre de l'année 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la liste des dimanches proposée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1

Le Maire,
Sylvie LE HIR

